P.V de la commission sportive départementale du 19/12/2012

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés : Claude BROSSARD

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu de la CSR du 10 novembre 2012
3) Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes à mi-saison
4) Réforme du championnat par équipes
5) Epreuves individuelles : point sur la 1ère phase
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 16/05/2012 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la CSR du 10 novembre 2012

- La CSR a d'abord fait le point sur les litiges des 3 premières journées de championnat par équipes. Deux rencontres ont posé problème lors de la 1ére journée. A l'occasion de la rencontre de R3D, ENTENTE DINAN 1 contre MONTFORT TT 3 ; le joueur de MONTFORT François ELLEOUET, que le juge-arbitre a malgré tout laissé jouer, n'était pas licencié. MONTFORT TT 3 perd donc la rencontre par pénalité. Il est à noter qu'au cours de cette rencontre le capitaine de DINAN a reçu un carton rouge de la part du juge-arbitre.
- Lors de la rencontre de R3C, AL PLOEMEUR 3 contre FOLCLO LORIENT 1, le joueur Dominique GUILLOT du FOLCLO n 'a pas pu justifier du fait qu'il était bien licencié. Le juge-arbitre, compte tenu du nouveau règlement ne l'a pas laissé jouer. Après vérification, il s'avère que la licence de ce joueur avait bien été déposée au comité 2 jours avant la rencontre, mais que celui-ci ne l'avait pas validé. Compte tenu des circonstances, le score de la rencontre (15-5 pour PLOEMEUR) est maintenu.
- A l'occasion de la 3ème journée, en R3C, PLOMEUR TT 2 a joué avec 2 mutés. Cette équipe perd donc la rencontre par pénalité.
- Ensuite, la CSR évoque la réforme du championnat par équipes qui interviendra au début de la saison 2013-2014 et décide d'organiser un groupe de travail le samedi suivant pour la finaliser, notamment au niveau de la création d'équipes supplémentaires.
- La CSR revient sur la création de la régionale benjamines au critérium fédéral. Les avis continuent de diverger sur cette division et notamment sur les montées de D1 et sur le brassage important qu'ils occasionnent dans une poule de 8 joueuses. Il est convenu de prolonger l'expérience et de faire le point en fin de saison. Un rappel est fait aux différents comités sur la façon d'attribuer les points aux benjamines ; car, au 1er tour, seul l'Ille et Vilaine a correctement attribué ces points.
- La CSR discute de la réforme du championnat de Bretagne individuel. Le retour du double mixte, à condition que le tableau de 12 équipes soit complet, ainsi que le remplacement des doubles juniors et cadets par un double jeunes ouvert aux juniors, cadets et minimes ont été décidé par le comité directeur de la ligue. La CSR décide de créer un groupe de travail pour discuter de la réforme des simples seniors et notamment de la création d'un 2ème tableau en tenant compte des classements.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes à mi-saison</u>

- En préambule, Michel KERISIT fait le point sur le nombre d'équipes engagées en championnat cette saison. Dans le championnat libre à 6 joueurs, il y avait 5 équipes de moins en 1ère phase ; mais il y en aura une de plus en 2ème phase. Dans le championnat libre à 4 joueurs, il y avait 1 équipe de plus en 1ère phase ; et il y en aura 6 supplémentaire en 2ème phase. Globalement, le nombre d'équipes et de joueurs évoluant dans le championnat par équipes est donc resté stable. Pour une fois, il n'y a eu aucune poule de 6 équipes en 1ère phase, pas plus d'ailleurs que de poules de 10 ; ce qui a facilité l'application de la règle de brûlage. Le rajout de 5 équipes supplémentaires le vendredi va entraîner la création d'une 6ème poule de C2.
- Dans le championnat corpos, malgré la création de 2 nouvelles équipes, la perte de 4 équipes supplémentaires ne nous a pas permis d'éviter une poule de 6 équipes en D3 en 1ère phase. Lors de la 2ème phase, il faudra faire en sorte que toutes les poules comportent au moins 7 équipes..
- En vétérans, il y avait 16 équipes engagées en 1ère phase, ce qui est décevant par rapport à la saison dernière où il y en avait 20.
- Michel KERISIT précise qu'il a appliqué la tolérance habituelle sur la date des demandes de licence pour la 1ère journée et fait le point sur les litiges de la 1ère phase:

 # 1ère journée
¤ D3A : RC REDON 2 a fait jouer un joueur non licencié dans le groupe A. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ D3B : AL BRUZ 2 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 8-12 au lieu de 10-10).
¤ C2G : CHAPELLE DES FOUGERETZ 3 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 14-4 au lieu de 12-6).

 # 2ème journée
¤ D3C : US TREMBLAY 2 a fait jouer deux joueurs mutés. Sanction : les parties disputées par le joueur évoluant en B ont été considérées comme perdues (score : 11-9 au lieu de 14-6).
¤ C1A : AL BRUZ 4 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 7-10 au lieu de 9-9).
¤ C2A : AL BRUZ 4 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Sanction : les parties disputées par un des 2 joueurs ont été considérées comme perdues (score : 11-7 au lieu de 14-4).
¤ C2A : TT SAMARITAIN 2 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Du coup, il n'y avait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 18-0 et 0 point.
¤ C2A : ASTT ORGERES 2 a fait jouer 3 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. Du coup, il n'y avait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 18-0 et 0 point.
¤ C2A : AURORE VITRE 6 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée dans des équipes de numéro inférieur, alors qu'un seul était autorisé. De plus, un joueur n'était pas licencié. Du coup, il n'y avait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 18-0 et 0 point.
¤ C2E : JACQUOLANDIN TT 4 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 8-10 au lieu de 12-6).

 # 3ème journée
¤ D3B : US GUIPRY-MESSAC 3 a fait jouer un joueur non licencié dans le groupe A. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ C1C : EPSG (SG) 4 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 5-13 au lieu de 6-12).
¤ C2B : AURORE VITRE 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 10-8 au lieu de 15-3).
¤ C2C : VOLONTAIRES JANZEENS 5 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 4-14 au lieu de 7-11).

 # 4ème journée
¤ D3A : TA RENNES 8 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 14-6 au lieu de 16-4).
¤ D3B : AL BRUZ 2 a fait une mauvaise composition. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.
¤ C2J : USC LE VERGER 2 a fait jouer 1 joueur brûlé. Du coup, il n'y avait plus que 2 joueurs régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 18-0 et 0 point.

 # 5ème journée R.A.S

 # 6ème journée
¤ D2D : AS GEVEZE 1 a fait une mauvaise composition. Sanction : rencontre perdue par pénalité, 20-0 et 0 point.

 # 7ème journée
¤ C2B : AURORE VITRE 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 7-11 au lieu de 12-6).

- Il y a eu pas mal de litiges au cours de cette phase, notamment à cause de la nouvelle règle de brûlage sur la 2ème journée qui n'a pas été bien comprise par un certain nombre de petits clubs.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes à mi-saison et notamment du fait qu'il y a 2 descentes de régionale. Celles-ci seront communiquées aux clubs dans le prochain 35 infos TT.
- La CSD félicite l'AVENIR DE RENNES et MONTFORT TT qui rejoigne le club de THORIGNE-FOUILLARD TT en nationale 1. En 2ème phase, il y aura donc pour la 1ère fois 3 équipes d'Ille et Vilaine en nationale 1.

4) <u>Réforme du championnat par équipes</u>

- Michel KERISIT présente à la CSD le projet de réforme du championnat par équipes qu'il a préparé. Celui-ci sera appliqué, comme cela a été décidé en comité directeur, dès le début de la saison 2013-2014 et il est calqué sur celui de la ligue de Bretagne.
- La nouvelle pyramide sera celle adoptée en comité directeur, à savoir : 2 PR, 4 D1, 6 D2, 8 D3 et X D4. Les rencontres se disputeront en 14 parties (3 simples chacun et 2 doubles). Il y aura des montées et des descentes à tous les niveaux à chaque phase.
- Afin de tenir compte de l'apport des nouveaux joueurs du au passage de 6 à 4 joueurs, de nouvelles équipes seront créées à différents niveaux. Les créations prévues sont les suivantes : 3 équipes en PR, 13 en D1, 11 en D2 et 13 en D3. Elles seront attribuées aux clubs en fonction du niveau de leur équipes existantes.
- Compte tenu du nombre d'équipes qu'ils pourront potentiellement engager, 3 clubs risquent de rencontrer des problèmes de salle. Pour l'AL BRUZ et l'US VERN, des solutions peuvent à priori être envisagées. Par contre, la TA RENNES ne pourra probablement pas faire jouer toutes ses équipes à la même heure dans sa salle. La CSD décide donc que, si besoin est, les rencontres de D3 et D4 auront lieu à 17H00 à la TA RENNES afin de pouvoir enchaîner avec des rencontres à 20H00.
- A la fin de la saison 2012-2013, à tous les niveaux, les 8ème de poules descendront. Les 4 premiers de prénationale monteront en nationale, les 4 premiers de prérégionale monteront en régionale. En départementale, le nombre de montées sera déterminé de façon à compléter les poules.
- A partir de la saison 2013-2014, les 2 premiers de prérégionale monteront en régionale à chaque phase. En départementale, les montées et descentes seront déterminées en fonction du nombre de poules.
- Le projet de réforme, qui figure en annexe et qui sera entériné lors du prochain comité directeur, sera envoyé aux clubs au mois de janvier, afin, notamment, de recueillir leur accord sur la création des nouvelles équipes.

5) <u>Epreuves individuelles : point sur le début de saison</u>

- La participation au critérium fédéral est restée stable cette année avec 432 inscrits au 1er tour contre 426 la saison dernière et 445 au 2ème tour contre 452. La situation ne s'améliore toujours pas en féminines ; mais la création de la régionale benjamines ne s'est pas fait ressentir au niveau départemental puisqu'elle ne comprenait que des joueuses du Finistère. Nous avons pu organiser une D1 benjamines avec 4 joueuses ; mais çà ne sera sans doute pas le cas aux tours suivants.
- Le championnat d'Ille et Vilaine vétérans s'est très bien déroulé à BRECE avec une très légère augmentation du nombre de participants : 10 équipes et 47 joueurs en individuel.
- La participation aux 2 premiers tours du circuit des jeunes qui se sont déroulés à CESSON a été très importante.

6) <u>Règlements</u>

- Aucun règlement ne nécessite de modification pour le moment

7) <u>Questions diverses</u>

- Il n'y a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT